



Brexit, un impact considérable pour la pêche française

vendredi 11 décembre 2020, par [lpe](#)

Bien que les négociations entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni soient encore en cours pour arrêter les modalités de sortie du pays, il semblerait que sur le sujet de la pêche, les décisions soient déjà arrêtées.

Les conséquences du Brexit, à partir du 1er janvier prochain sur cette filière, risquent d'être désastreuses si la discussion aboutit à un « no deal ».

Du fait d'un plateau continental étendu, les zones de pêche sous juridiction britannique sont parmi les plus poissonneuses d'Europe. Le quota de pêche y est évalué à environ 1,6 million de tonnes, pêchées à 63% par des bateaux étrangers (en comparaison, le total des pêches françaises débarquées en criée, annuellement, représente 250000 tonnes).

La première inquiétude du secteur de la pêche française et tout particulièrement bretonne au sujet du Brexit, concerne la question de l'accès à la ressource dans les eaux territoriales du Royaume-Uni. En effet, le gouvernement britannique entend dorénavant élaborer sa propre législation sur la pêche pour contrôler l'accès à ses eaux et mettre en place des quotas en conformité avec ses obligations internationales, une fois qu'il aura quitté l'UE.

Avant l'adhésion du Royaume-Uni au sein de l'Union européenne en 1973, une convention conclue à Londres en 1964 autorisait la pêche dans une zone comprise entre six et douze milles nautiques au large des côtes de ses signataires.

La Politique Commune des Pêches a par la suite remplacé cette convention, qui serait entrée à nouveau en service si les autorités britanniques n'avaient pris la décision en juillet dernier de se retirer également de ces accords sur la pêche de 1964.

Elles viennent par ailleurs, ce 23 novembre, de promulguer par assentiment royal leur propre législation sur la pêche professionnelle, sans attendre la fin de la négociation avec l'Union Européenne...

Dans le même temps, l'Union Européenne a débloqué une ligne budgétaire de 5 milliards d'euros afin de soutenir l'activité de la pêche artisanale, ce qui ne laisse rien présager de bon.



Un impact par ricochet jusqu'aux ports de pêche de Nouvelle-Aquitaine

Si les conditions d'accès aux zones de pêche britanniques se durcissent (financièrement et en termes de quotas attribués aux bateaux étrangers), il y a un fort risque que les navires bretons, des Haut-de-France et d'Europe du nord (Pays-Bas, Danemark...) qui travaillaient autour des îles britanniques n'aient d'autre possibilité que de venir le long des côtes de l'Atlantique, ce qui bouleverserait les quotas de pêche localement attribués ainsi que l'équilibre économique des professionnels de ports jusque-là non concernés par les eaux anglaises, par effet domino.

Le risque serait alors grand de concurrence sur les zones de pêche, au détriment de la ressource et de l'économie de ces navires. Or, il est communément admis que l'activité d'un marin à bord d'un navire de pêche génère 4 emplois à terre dans les criées, chez les mareyeurs, transformateurs, transporteurs ... Si des navires doivent rester le long du quai, faute de zones accessibles, l'impact sera fort pour toute la filière, déjà fragilisée par la crise sanitaire et la chute des prix au printemps (premier confinement) et à nouveau cet automne.

Le Port de pêche de La Rochelle, accessible 24h/24 serait alors un atout de choix pour les armateurs du Nord de la France et de l'Europe qui pourraient ainsi y débarquer leur poisson à toute heure et l'acheminer à travers l'Europe par camions.

Qu'en sera-t-il cependant des jeunes qui viennent d'investir lourdement et font le pari de vivre de leur passion ? Quel niveau supplémentaire de pêche risque-t-on de mesurer dans des zones actuellement à l'équilibre, si de nombreux navires y reportent leur activité ?

La flotte anglaise n'est pas suffisamment importante - pour le moment - pour exploiter à elle seule tout le potentiel de ses eaux. Les autorités confieront-elles à des armateurs nationaux employant une main d'œuvre précaire, originaire de pays tiers, non protégée par les règles de l'UE, le soin d'exploiter la ressource halieutique ?

Cette ressource, aujourd'hui pêchée par des navires européens et notamment français, disponible au quotidien sur les étals de nos poissonniers reviendra-t-elle sur nos marchés via des importations coûteuses ou partira-t-elle directement vers les marchés asiatiques fortement demandeurs de produits de la mer ? Ces navires seront-ils respectueux de la ressource ou utiliseront-ils des méthodes invasives et

destructrices car ils ne seront plus soumis aux règles européennes de gestion écosystémique et durable de la pêche qu'observent actuellement les armements français dans leurs eaux (présence d'observateurs scientifiques à bord, suivi des navires par satellite 24/24...) ?



C'est tout un équilibre qui menace de s'écrouler avec un Brexit dur. **30% du poisson que nous consommons en France va être concerné par les nouvelles règles britanniques.** Quelles seront les conséquences sur les prix, la diversité des produits disponibles ?

La géopolitique vient brutalement impacter, tout autant que la crise sanitaire, des entreprises artisanales de pêche néo-aquitaines qui concourent à une alimentation de qualité, à l'économie de nos territoires littoraux et représentent un patrimoine en termes d'identité, de culture et de savoir-faire, très important de notre région.

Plus que jamais les consommateurs avertis doivent regarder les étiquettes pour identifier les provenances et choisir, par leur achat, de soutenir les produits locaux et de saison, qui jouent un rôle au quotidien pour les populations de nos régions.

Analyse réalisée avec le concours de Leslie Widmann, du cabinet spécialisé en économie maritime Odyssee Développement (Groupe Elcimai)

Article à retrouver dans notre magazine de l'hiver.